



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 17 JUILLET 2023

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA MAIRIE à 11 H 00

Convoqué le : 06/07/2023

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Adrien DONZET,
Ernst LOPES CARDOZO Michèle BONIN, Emile MALLET

Excusé : Jérôme PLANTEVIN

Absent : Louis MEGE

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03/04/2023 :

Le Maire indique que le compte rendu de la réunion du 03/04/2023 n'est pas terminé et que celui-ci sera soumis à l'approbation des Conseillers au début du prochain Conseil.

1 – DECLENCHEMENT D'UN PRET A COURT TERME POUR LES TRAVAUX DU VILLAGE:

Le Maire précise qu'à ce jour nous devons 93000 € aux entreprises qui conduisent les travaux du village mais la disponibilité actuelle en trésorerie n'est que de 16000 €. Cette situation, liée au délai de versement des subventions, était prévisible et avait été anticipée dans le budget primitif 2023. Malgré un versement en cours de l'Etat (au titre de la DETR) d'un acompte de 68847.65 €, il reste nécessaire de déclencher le deuxième prêt à court terme d'un montant de 100000 € prévu sur une durée de 24 mois. Il servira à anticiper le versement des subventions et à supporter toute ou partie de la TVA qui nous sera reversée dans deux ans. Le Crédit Mutuel nous a donné un accord de principe sur ce prêt au taux annuel fixe de 4.15 %. Dès l'accord définitif, la somme sera à notre disposition et nous pourrons l'utiliser suivant nos besoins, le remboursement anticipé étant gratuit. Le Maire demande donc aux Conseillers leur accord pour déclencher au plus tôt, auprès du Crédit Mutuel, un prêt de 100000 € sur 24 mois au taux annuel fixe de 4.15 %. Accord lui est donné à l'unanimité.

2 – AIDE EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DE SEDERON :



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

La Commune de Séderon a été touchée le Dimanche 4 Juin dernier par un orage d'une rare violence et surtout très localisé sur le village. La Mairie estime à environ 700000 € les dégâts causés par cet orage. L'association des Maires de la Drome (AM 26) a mis en place un compte bancaire afin de recueillir des dons de différentes collectivités et ainsi venir en aide financièrement à cette Commune sinistrée. Le Maire propose de verser la somme de 1000 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

3 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A L'EPCI EN 2026 :

La loi NOTRE du 7 Aout 2015 imposait aux Communes le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2020. La loi dite « Loi Ferrand Fesneau » du 3 Aout 2018 a repoussé cette échéance au 1^{er} janvier 2026. Afin de préparer ce transfert, la CcBDP a lancé une étude afin d'établir un diagnostic précis des services existants dans chaque Commune dans le but de définir un ou plusieurs schémas organisationnels de mise en œuvre et de gestion de cette nouvelle compétence. Bien que cette étude ait été votée à la quasi-unanimité lors du Conseil Communautaire du 21/09/2022, certaines Communes, opposées à ce transfert, vont refuser de transmettre les données communales au bureau d'études qui sera chargé de cette mission. Aussi le Président Dayre, par un courrier du 21 Avril dernier, invite chaque Conseil Municipal à mesurer l'importance de cette étude et à délibérer favorablement pour la transmission des données communales au bureau d'études. Le Maire rappelle que la Commune a adhéré à l'association « Sauv'eaux », association départementale qui tente de s'opposer à ce transfert mais il ajoute que l'étude envisagée par la CcBDP est nécessaire. Après discussion, le Conseil à l'unanimité accepte de donner, le moment venu, les données communales « eau et assainissement » au BET chargé de l'étude.

4 – QUESTION DIVERSES :

- **Avenir du PSMS** : Ernst et Dorothée font un bref compte rendu de la dernière réunion où il a été envisagé que la structure soit intégrée à la gestion commune des hôpitaux de Nyons et Buis. Ce transfert est programmé pour le 1^{er} Janvier prochain.
- **Adrien** fait remarquer certains petits dégâts liés aux travaux dans le centre du village qu'il faudra signaler aux entreprises.

La séance est levée à 11 heures 45